DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

16 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE

16 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le 30 janvier à dix-huit heures trente

minutes,

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance

ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHE, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND

représentant la Commune.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 11

PRÉSENTS: 9

VOTANTS: 9

Mme Anne-Marie BRISSET, Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Jean-François DAVID représentant les instances extérieures.

Absents: Marie-Alvina SKURA, Gérard MONTAROUX

Objet de la délibération :

Vote du compte de gestion

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait représenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS

Approuvent le compte de gestion du CCAS édité par le Trésorier municipal, pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Secrétaire de Séance Anne-Marie BRISSET

Diffusion sur le site internet de la commune 06-02-2023 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture 06-02-2023

CCAS300123-1

Le Président

Gilles BENO

Fait à Saint Eloy de Gy, le 03 février 2023

SAINT-ELOY SAINT-ELOY

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mil vingt-trois, et le 30 janvier à dix-huit heures trente

minutes,

16 janvier 2023 DATE D'AFFICHAGE

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance

ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

16 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRÉSENTS: 9 VOTANTS: 8

Étaient présents: Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHE, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Jean-François DAVID représentant les instances extérieures.

Absents: Marie-Alvina SKURA, Gérard MONTAROUX

Annule et remplace la délibération envoyée le 07 février 2023

Objet de la délibération :

Vote du compte administratif 2022 et affectation du résultat

Président de séance : Claudine CHEMIERE Vice-Présidente est élue

Monsieur le Président Gilles BENOIT se retire

Sous la présidence de Madame Claudine CHEMIERE, Vice-Présidente, le Conseil d'administration examine le compte administratif du budget CCAS 2022 qui s'établit ainsi

Les dépenses réalisées sont de 21 807,21 € et se décomposent ainsi :

Portages des repas (société API) : 14 752,10 €

Repas et colis de fin d'année : 4 529,11 €

S.I.E.L. Bleu: 2 526,00 €

Les recettes réalisées sont de 26 048,17 €

Produits de services : (remboursement des repas) : 16 263,80 €

Subvention commune: 4 600,00 €

Libéralités reçues (dons): 60,31 €

Résultat de clôture 2022 : (Excédent 26 048,17 - 21 807,21) = 4 240,96 € (compte 002)

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de Séance Anne-Marie BRISSET

Diffusion sur le site internet de commune 09-02-2023 Certifié exécutoire compte lenu de la transmission en préfecture 09-02-2023 CCAS300123-2

Fait à Saint Eloy de Gy, le 09 février 2023

Le Président Gilles BEMOIT

SAINT-ELO' re de GY 18110

RECU EN PREFECTURE le 09/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20230130-D030222_22-

Page 1 sur 1

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

16 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE

EN EXERCICE: 11

16 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le 30 janvier à dix-huit heures trente

minutes,

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance

ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

<u>Étaient présents</u> : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE,

Anita GUINARD-AKRETCHE, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND NOMBRE DE MEMBRES

représentant la Commune.

PRÉSENTS: 9 Mme Anne-Marie BRISSET, Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, **VOTANTS: 9**

Jean-François DAVID représentant les instances extérieures.

Absents: Marie-Alvina SKURA, Gérard MONTAROUX

Objet de la délibération :

Vote du budget primitif 2023

Section fonctionnement

Dépenses : 28 518,21 €

Recettes: 28 518,21 €

Section investissement

Dépenses : 226,64 €

Recettes: 226,64 €

Le budget primitif 2023 est voté à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de Séance Anne-Marie BRISSET

Diffusion sur le site internet de la commune 06-02-2023 Certifié exécutoire compte

tenu de la transmission en préfecture 06-02-2023

CCAS300123-3

Fait à Saint Eloy de Gy, le 03 février 2023

Le Président inal d Gilles BENOI'

de GY 18110

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mil vingt-trois, et le 30 janvier à dix-huit heures trente

16 janvier 2023

16 janvier 2023

minutes,

DATE D'AFFICHAGE

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance

ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBBE DE MEMBRES

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE,

Anita GUINARD-AKRETCHE, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND

NOMBRE DE MEMBRES représentant la Commune.

EN EXERCICE: 11

Mme Anne-Marie BRISSET, Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Jean-

PRÉSENTS: 9 VOTANTS: 9

François DAVID représentant les instances extérieures.

Absents: Marie-Alvina SKURA, Gérard MONTAROUX

Objet de la délibération : Actualisation du prix des repas (portage)

Le fournisseur API nous a transmis l'augmentation des tarifs pour l'année 2023 portant celui-ci à : 6,746 € (pourcentage d'augmentation : 8 %)

Ancien prix			Nouveau prix		
HT	TVA	ттс	HT	TVA	TTC
5,92 €	5,5%	6,246 €	6,394€	5,5%	6,746 €

Les membres du CCAS, au regard de l'actualisation des prix du fournisseur en restauration, et après avoir délibéré,

-décident d'accepter le réajustement des tarifs proposé par la restauration API, au 1er janvier 2023

Anne-Marie BRISSET

Diffusion sur le site internet de la commune 06-02-2023 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture 06-02-2023 Fait à Saint Eloy de Gy, le 03 février 2023

Le Président Gilles BENOIT

SAINT-ELOY SAINT-ELOY

REÇU EN PREFECTURE le 07/02/2023 Application agréée E-legalite.com

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mil vingt-trois, et le 30 janvier à dix-huit heures trente

minutes,

16 janvier 2023 **DATE D'AFFICHAGE**

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance

ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

16 janvier 2023

.

<u>Étaient présents</u>: Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHE, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND

représentant la Commune.

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE: 11

PRÉSENTS: 9 VOTANTS: 9

Mme Anne-Marie BRISSET, Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Jean-

François DAVID représentant les instances extérieures.

Absents: Marie-Alvina SKURA, Gérard MONTAROUX

Objet de la délibération : Facturation des repas aux bénéficiaires

Actuellement, chaque repas est facturé aux bénéficiaires, 6,20 €, suite au réajustement des tarifs de la restauration API, il est proposé aux membres du CCAS de facturer chaque repas, 6,75 € à compter du 1^{er} février 2023,

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, décident, de facturer le repas 6,75 € à compter du 1^{er} février 2023

Anne-Marie BRISSET

Diffusion sur le site internet de la commune 06-02-2023 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture 06-02-2023

CCAS300123-5

Fait à Saint Eloy de Gy, le 03 février 2023

Le Président Gilles BENOÎT

